



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2025 – 2

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025

Le Maire d'Hornaing,

Vu la circulaire du 16 décembre 2024 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2025,

Vu le point 25 de la délibération 202002 du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs,

DECIDE

- d'approuver le projet de réfection de la toiture du DOJO estimé à 83 104 € HT,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du programme de la DETR 2025 à hauteur de 40 %, soit 31 241.60 €.

Fait à Hornaing, le 3 février 2025

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY

